



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources  
humaines

**Office du personnel de l'Etat**

Direction de l'évaluation et du système de  
rémunération

**DEFINITION DE FONCTION-TYPE**

Date d'établissement

07.12.2017

Date de révision

Date de mise en

application

01.12.2017

1. Dénomination de la fonction

**Ingénieur télécom / informatique 1-  
ingénieure télécom / informatique 1**

Code fonction

2.02.021

2. But de la fonction

Collecter, analyser, valider, consolider, documenter et communiquer les besoins et les attentes du demandeur de service/produit ou de solutions basées sur les TIC. Gérer les besoins divergents des parties prenantes. Gérer les aspects de faisabilité et les aspects économiques des solutions TIC.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- collecter, analyser, valider et documenter les besoins et les attentes des demandeurs de solutions TIC en utilisant des procédures normalisées; traduire en exigences techniques en tenant compte des aspects économiques et organisationnels;
- assurer la communication entre les spécialistes métiers et les services des TIC; identifier et résoudre les conflits d'intérêt;
- contrôler les technologies pour la résolution des problèmes à l'aide d'études de faisabilité;
- représenter et évaluer des variantes en tenant compte des aspects technologiques et économiques;
- accompagner la réalisation de la solution TIC; créer et valider les besoins; créer la documentation;
- définir et tester les objectifs de test en collaboration avec les utilisateurs et les parties prenantes en créant les cas de test; planifier, accompagner et évaluer les tests utilisateurs; déterminer les risques résiduels; évaluer et valider les solutions TIC avec les mandants et les parties prenantes;
- gérer les demandes de changements et préparer les bases de décisions pour leur donner suite;
- participer au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances;
- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Bachelor HES en informatique de gestion assorti d'un CAS et d'une expérience professionnelle dans le domaine considéré.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	I	A	H	Cl. max. 17
Points	43	10	49	5	50	Total 157